

Un papa suisse en grève de la faim : il a reçu une amende de 950 euros pour avoir refusé de masquer son fils

écrit par Christine Tasin | 15 février 2022



Chapeau bas devant ce père de 5 enfants qui s'est révolté et a

interdit à son fils qui faisait des crises d'angoisse de porter le masque à l'école. Illico presto l'école l'a prié de garder l'enfant chez lui... ce qu'il a fait. Mais il a reçu notification d'une convocation pour s'expliquer et la notification d'une amende de 1000 francs suisses, soit le tiers de son salaire. 35 autres familles sont concernés par le processus. Ils ont engagé un avocat et cherchent à réunir de l'argent pour le payer car ces familles ne sont pas riches.

Le 12 février il en était à son 16 ème jour de grève, il a perdu 10 kgs...